



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BESSIN



EVALUATION ET BILAN DU SCOT BESSIN à 6 ans – 2018/2024

Décembre 2024

Table des matières

EDITO	5
1 CONTEXTES REGLEMENTAIRE	6
1.1 <i>L'exercice obligatoire du bilan</i>	6
1.2 <i>Etat des lieux des documents d'urbanisme exécutoires</i>	6
1.3 <i>Avis rendus par Ter 'Bessin</i>	6
2 SUIVI DU SCOT ET METHODOLOGIE DE BILAN	8
2.1 <i>L'adhésion à L'AUCAME,</i>	8
2.2 <i>L'observatoire territorial du SCOT du BESSIN,</i>	8
2.3 <i>La méthode de bilan</i>	8
3 BILAN DETAILLE A 6 ANS SELON LES INDICATEURS RETENUS	10
3.1 <i>Le Bessin : un territoire attractif ou il fait bon vivre, à travers « L'évolution de la population due au solde migratoire » (objectif 1.1 du PADD)</i>	10
3.2 <i>La préservation des grands équilibres, à travers l'analyse des « niveaux de vie et de pauvreté » (objectif 1.4. du PADD)</i>	13
3.3 <i>L'objectif d'augmenter l'attractivité globale du Bessin par « l'analyse de la concentration d'emploi » (objectif 2.1 du PADD)</i>	14
3.4 <i>L'armature urbaine : mettre en cohérence l'offre de logements avec le maillage de services de proximité et avec l'offre de mobilité, par l'analyse des « Logement selon l'armature urbaine » (obj. 2.2. du PADD)</i>	16
3.5 <i>Développer une offre d'équipements, de services collectifs et de commerces répondant aux besoins de la population, par l'analyse des « Equipements par gamme selon l'armature urbaine », (objectif 2.3 du PADD)</i>	18
3.6 <i>Renforcer la mobilité dans le Bessin et vers/depuis l'extérieur, par l'analyse des pratiques de mobilité (objectif 2.6 du PADD)</i>	20
3.7 <i>L'ambition de développement de l'emploi, à travers l'évolution du taux d'emplois et du nombre d'emplois (objectif 3.1 du PADD),</i>	22
3.8 <i>Valoriser les savoir-faire industriels, à travers l'analyse de la sphère productive (objectif 3.2. du PADD)</i>	24
3.9 <i>Renforcer l'activité touristique, à travers par exemple « l'évolution des résidences secondaires » (obj. 3.4 du PADD)</i>	26
3.10 <i>Reconnaître à l'agriculture son triple rôle économique (emplois), de production (ressources IAA) et d'entretien des paysages, par l'analyse de l'activité agricole (obj. 4.4 du PADD),</i>	27
3.11 <i>Consommer et artificialiser moins de terres agricoles et naturelles, par l'analyse de la consommation foncière (objectif 4.5 du PADD)</i>	29
4 SYNTHESE ET PERSPECTIVES	31
4.1 <i>Synthèse</i>	31
4.2 <i>Vers une révision à horizon du mandat 2026 -2032</i>	33

EDITO

L'élaboration d'un SCOT, son suivi, sa mise en œuvre et son évaluation, font partie des missions fondatrices de Ter' Bessin, créé en 2003 pour porter le SCOT du Bessin.

Depuis plus de 20ans, le syndicat mixte accompagne la mise en compatibilité des documents d'urbanisme du territoire avec les dispositions du SCOT Bessin, portés initialement par les communes, puis depuis 2017 par les intercommunalités, aux termes de l'article 136 de la loi ALUR.

Le SCOT Bessin couvre un territoire varié à l'identité rurale, composé de 123 communes, couvrant 1000km², dont une façade littorale de 55km, regroupant environ 74 000 habitants.

Le Bessin est également pleinement ancré dans un fonctionnement métropolitain, étant situé à quelques kilomètres des agglomérations Caennaise et St. Loise.

Celui-ci profite en outre d'une renommée touristique internationale, plusieurs sites mémoriels liés au débarquement de Juin 1944 étant présents sur le territoire, notamment les plages emblématiques d'Omaha Beach et le pont artificiel Winston Churchill d'Arromanches les Bains / Tracy sur Mer.

Le SCOT Bessin définit un projet de territoire formalisé au sein du PADD, structuré autour de 4 ambitions fortes pour le Bessin, véritables fondements des orientations et des prescriptions opposables faisant l'objet du DOO.

- 1 : Positionner le Bessin en Normandie et aux portes du Bassin Parisien**
- 2 : Renforcer la capacité d'accueil du Bessin**
- 3 : Dynamiser la création d'emploi et l'activité économique**
- 4 : Développer le Bessin en préservant ses ressources locales et son patrimoine**

Dans ce cadre, le bilan à 6 ans du SCOT Bessin approuvé le 20 décembre 2018 a pour objectif d'évaluer le degré de réalisation des principales dispositions du schéma et d'apprécier leur impact sur le territoire.

In fine, ce bilan permettra également d'apporter les arguments techniques justifiant une éventuelle révision du SCOT Bessin, en sus des nécessités de modernisation inhérentes au contexte réglementaire en constante évolution.

1 CONTEXTES REGLEMENTAIRE

1.1 L'exercice obligatoire du bilan

L'article L. 143-28 du Code de l'urbanisme prévoit que, au plus tard six ans après son approbation, le SCOT doit faire l'objet d'une analyse des résultats de son application. Cette obligation s'applique à tous les SCOT, qu'ils soient approuvés avant ou après l'entrée en vigueur de la loi ELAN du 23 novembre 2018.

L'objectif de cette analyse est d'évaluer si les objectifs et les orientations du SCOT que les élus ont fixé dans leur stratégie territoriale sont atteints. Elle doit également permettre d'identifier les éventuels points de vigilance et d'envisager d'apporter, si nécessaire, des corrections ou compléments au dossier qui avait été initialement approuvé pour permettre d'atteindre ces objectifs et ces orientations.

Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

1.2 Etat des lieux des documents d'urbanisme exécutoires

Actuellement trois périmètres de PLUi couvrent le Bessin. Deux PLUi sont exécutoires et un PLUi est en cours d'élaboration (25 PLU et 3 RNU)

- Le PLUi d'Isigny Omaha Intercom a été approuvé le 18 mars 2021
- Le PLUi de Bayeux Intercom a été approuvé le 30 janvier 2020
- Le PLUi de Seulles Terre et Mer a été prescrit le 9 décembre 2021

1.3 Avis rendus par Ter 'Bessin

En application du code de l'urbanisme, le SCOT s'impose à différents plans, programmes et autres autorisations d'urbanisme. Le tableau de la page suivante fait état des avis rendus par l'assemblée délibérante du syndicat mixte depuis décembre 2018.

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

DOCUMENT ANALYSE	AVIS RENDU	DATE CS
2019		
Projet de PLUi de Bayeux Intercom	Favorable	4 juillet 2019
Projet de PLUi d'Isigny-Omaha-Intercom	Favorable	19 décembre 2019
2021		
Projet de PLU de Fontenay le Pesnel	Favorable	<i>Bureau 09 novembre 2021</i>
2022		
Modification du PLU de Creully	Favorable avec 1 recommandation,	28 janvier 2022 *
Modification du PLU de Martragny	Favorable avec 1 réserve,	17 mai 2022
Modification n°1 du PLUi d'Isigny Omaha Intercom	Favorable	17 mai 2022
Modification n°3 du PLUi de Bayeux Intercom	Favorable	20 décembre 2022
2023		
Projet de PLH de Bayeux Intercom	Favorable	28 mars 2023
Modification simplifiée du PLU de Bény-sur-mer	Favorable	28 mars 2023
Modification simplifiée du PLUi d'Isigny Omaha Intercom	Favorable	30 mai 2023
Modification simplifiée du PLUi de Bayeux Intercom	Favorable	30 mai 2023
Modification du SRADDET de Normandie	Favorable avec 1 réserve, 1 recommandation et 1 observation	26 septembre 2023
Modification n°3 du PSMV de BAYEUX	Favorable	26 septembre 2023
2024		
modification n°3 PLUi d'Isigny Omaha Intercom	Favorable avec 1 recommandation	9 avril 2024
modification n°5 PLUi de Bayeux Intercom	Favorable avec 1 recommandation	9 avril 2024

** avis formulé par courrier*

En outre, le SCOT a été saisi et rendu son avis sur plusieurs opérations d'aménagement développant une surface de plancher > 5000 m² : notamment 3 en 2022, 5 en 2023 et 2 en 2024.

2 SUIVI DU SCOT ET METHODOLOGIE DE BILAN

2.1 L'adhésion à L'AUCAME,

En vertu de l'article L132-6 du Code de l'urbanisme, les cinq missions de l'AUCAME sont :

- Participer à l'élaboration des documents de planification et de programmation (*SCoT, PLUi, PLH, PDM, PCAET, ...*) ;
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques de développement territorial ;
- Diffuser l'innovation et les démarches de développement durable
- Accompagner les coopérations territoriales, transfrontalières et Internationales

Ter' Bessin est adhérent à l'AUCAME depuis 2015.

A ce titre le syndicat mixte bénéficie des différents travaux menés par l'agence, mais également de prestations plus spécifiques au Bessin, inscrites au programme de travail partenarial (PTP).

2.2 L'observatoire territorial du SCOT du BESSIN,

Une des principales missions exercées par l'AUCAME pour le compte de Ter' Bessin est la mise en place et l'actualisation d'un observatoire territorial du SCOT Bessin.

Créé en 2019, il recense différents indicateurs clefs permettant d'apprécier les grandes évolutions du territoire (*démographie, logement, mobilités, emplois...*), à l'échelle du SCOT, mais également à l'échelle des 3

intercommunalités membres de Ter' Bessin (Seulles Terre et Mer, Bayeux Intercom et Isigny Omega Intercom).

L'observatoire territorial du SCOT Bessin fait l'objet de documents de synthèse regroupant l'ensemble des indicateurs clefs, mais également d'un atlas cartographique. Les chiffres clefs sont actualisés en fonction des différents millésimes de données disponibles.

2.3 La méthode de bilan

Dans la continuité des travaux menés avec l'AUCAME, l'exercice du bilan s'appuie sur les différents indicateurs produits dans le cadre de l'observatoire territorial du Bessin dont certains imaginés dans le livret 8, mis en écho des objectifs fixés par le SCOT.

Dans ce cadre, des échanges techniques conduits en amont de la production de ce bilan avec les services de l'Etat et l'AUCAME ont permis de définir le contour des attendus d'un tel bilan.

Ainsi, à partir des 4 ambitions fixées par le PADD et des différents objectifs qui en découlent, une douzaine d'indicateurs ou domaine d'analyse ont été sélectionnés.

Le bilan détaillé dans les pages suivantes s'appuie ainsi sur la sélection ci-après.

Ambition 1 : Positionner le Bessin en Normandie et aux portes du Bassin Parisien	
1.1 Le Bessin : un territoire attractif ou il fait bon vivre	Evolution de la population due au solde migratoire & des ménages
1.4 La préservation des grands équilibres	Niveau de vie - Pauvreté

Ambition 2 : Renforcer la capacité d'accueil du Bessin	
Augmenter l'attractivité globale du Bessin	Indice de concentration d'emploi
2.2 L'armature urbaine : mettre en cohérence l'offre de logements avec le maillage de services de proximité et avec l'offre de mobilité	Logement selon l'armature urbaine (parc total)
2.3 Développer une offre d'équipements, de services collectifs et de commerces répondant aux besoins de la population	Equipements par gamme selon l'armature urbaine, Implantations commerciales.
2.6 Renforcer la mobilité dans le Bessin et vers/depuis l'extérieur	Équipement automobile des ménages, parts modales, passagers dans les gares, actifs travaillant à Caen-Métropole
Ambition 3 : Dynamiser la création d'emploi et l'activité économique	
3.1 Ambitions et principes du développement des activités	Taux d'emploi, de chômage, emploi total, salariés du secteur privé, créations d'entreprises, cadres des fonctions métro.
3.2 Valoriser les savoir-faire industriels	Salariés du secteur privé dans l'industrie
3.4 Renforcer l'activité touristique	Résidences secondaires
Ambition 4 – Développer le Bessin en préservant ses ressources locales et son patrimoine	
4.4 Reconnaître à l'agriculture son triple rôle économique (emplois), de production (ressources IAA) et d'entretien des paysages	Travail total dans l'agriculture (ETP)
4.5 Consommer et artificialiser moins de terres agricoles et naturelles	Consommation foncière (totale et pour l'habitat)

3 BILAN DETAILLE A 6 ANS SELON LES INDICATEURS RETENUS

3.1 Le Bessin : un territoire attractif ou il fait bon vivre, à travers « L'évolution de la population due au solde migratoire » (objectif 1.1 du PADD)

Ce que dit le SCOT : L'objectif du SCoT Bessin est de maintenir et de renforcer l'attractivité du Bessin, dans une logique métropolitaine, en poursuivant le travail d'organisation du territoire, par la définition d'une armature urbaine et d'objectifs de développement répartis intelligemment sur le territoire.

Le DOO précise l'objectif de s'inscrire dans une perspective de 91 000 habitants aux alentours de 2037, ce qui correspond à une augmentation d'environ 8 360 nouveaux ménages issus du desserrement de la population et de nouvelles populations ;

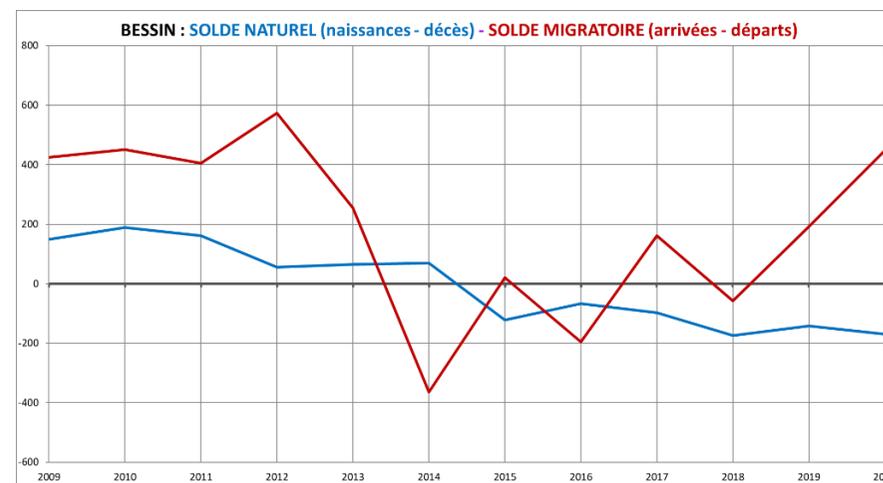
La réalité observée : 73 800 habitants en 2021, soit une baisse de 0,3 % en 6 ans.

Le coup de frein démographique depuis 2014 est lié tout d'abord au vieillissement de la population. Il se traduit par une baisse de la natalité (- 9 % entre 2015 et 2021) et une hausse parallèle de la mortalité (+ 14 % en 6 ans). Ecart entre les naissances et les décès, le solde naturel est négatif depuis 2015 et se creuse d'année en année.

Avant 2014, le Bessin accueillait de nouveaux habitants, mais son solde migratoire est devenu négatif par la suite. La situation tend toutefois à

s'améliorer, les arrivées excédant à nouveau les départs. Un vrai rebond s'est opéré après le COVID en raison sans doute des aménités du territoire.

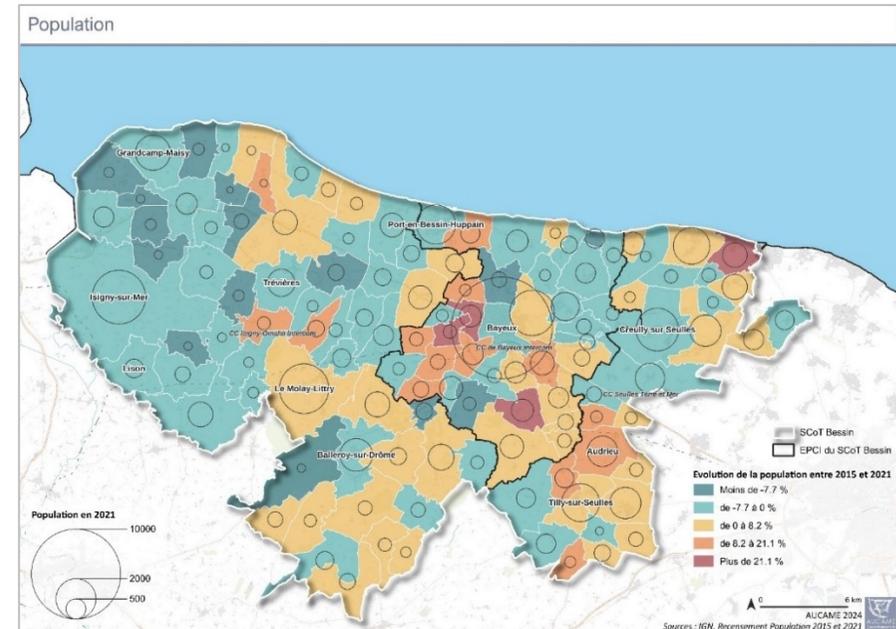
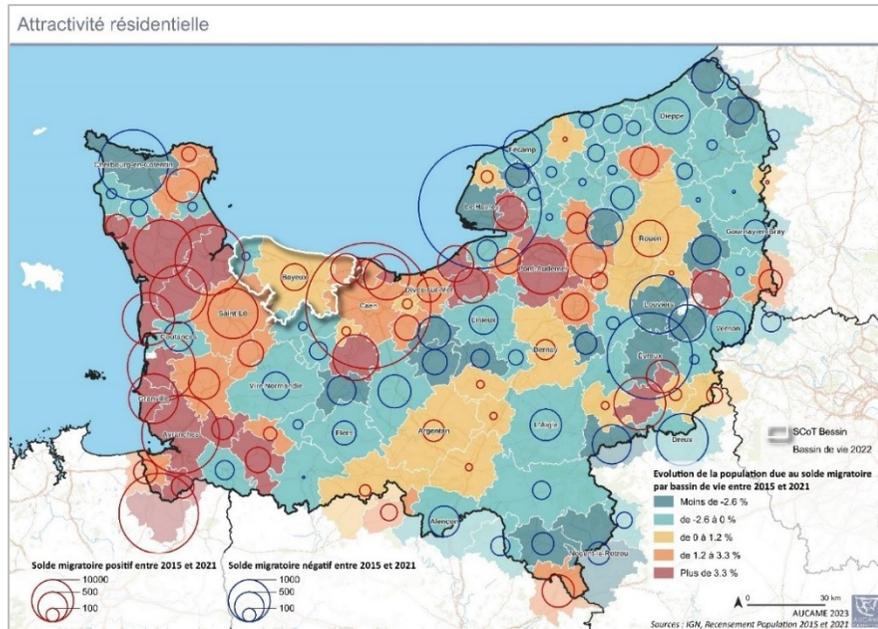
Ce regain d'attractivité relance la démographie du territoire.



Source : INSEE, recensement de la population et état civil – DEM'AUCAME.

Au niveau régional, le Bessin se démarque par son attractivité. Cet attrait est lié en grande partie à la mer. Dans l'aire du SCoT, net des départs, les communes littorales ont accueilli 9 nouveaux habitants sur 10 entre 2015 et 2021.

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans



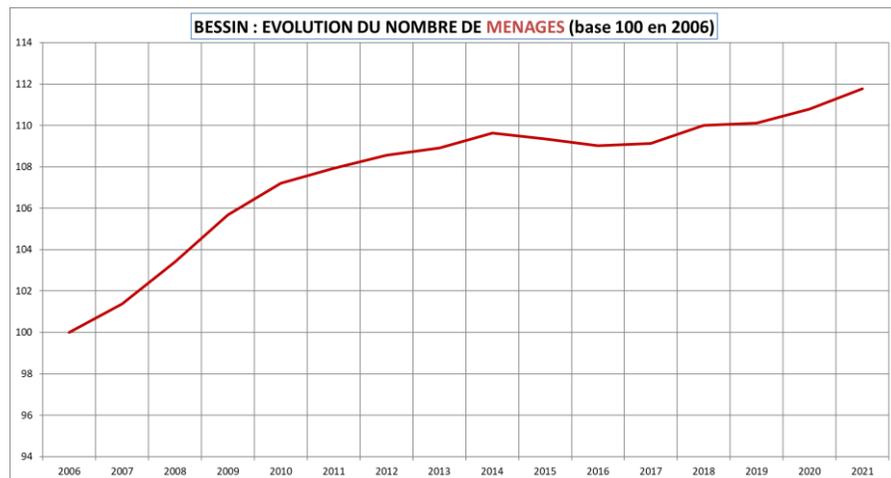
Territoire très rural, l'ouest du Bessin observe un fort recul démographique lié à la fois à un manque d'attractivité et à l'âge élevé de sa population.

Au sein du Bessin, les communes qui gagnent des habitants se situent dans l'aire d'attraction de Caen et Saint-Lô (périurbanisation lointaine) et dans le pourtour des pôles (périurbanisation de proximité). Sur le littoral, l'attractivité démographique ne suffit pas à enrayer les effets du vieillissement de la population (forte présence de retraités en bord de mer).

Entre 2014 et 2020, plus d'un quart des nouveaux arrivants proviennent de Caen la mer, l'installation profitant surtout aux communes de l'est du Bessin (proximité du bassin caennais). La périurbanisation lointaine de Caen est un levier important de la croissance démographique du territoire.

Concernant les ménages, le bilan indique 32 600 ménages en 2021, soit une hausse de 4 % en 6 ans.

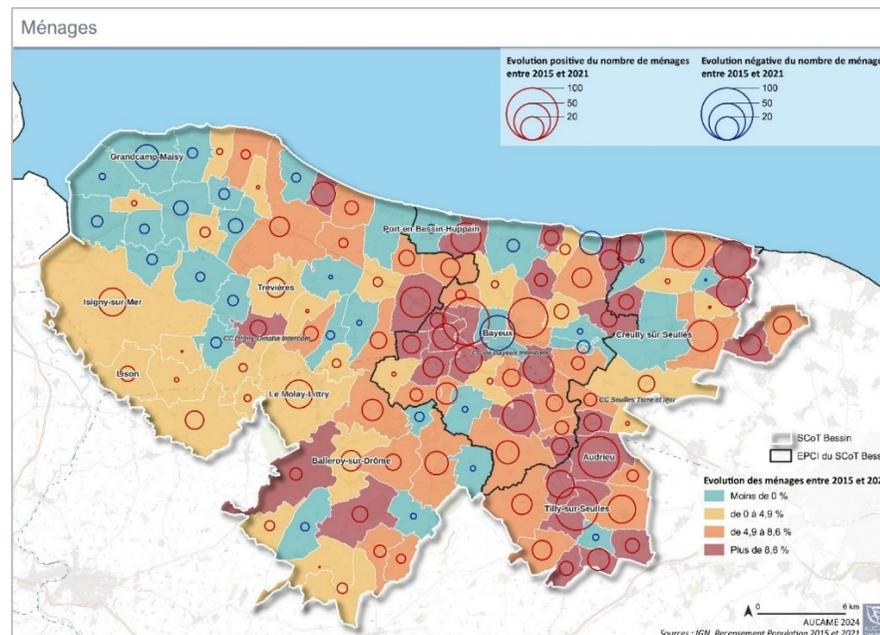
Le SCoT vise 40 000 ménages en 2037, soit une hausse moyenne de 440 ménages par an sur la période 2019-2037. Le rythme s'élève à 280 ménages supplémentaires entre 2020 et 2021. Au dernier recensement, le nombre de ménages dans le Bessin se situe 18 % en dessous de l'objectif du SCoT.



Source : INSEE, recensement de la population – DEM'AUCAME.

Sur le territoire, le nombre de ménages augmente dans la plupart des communes, surtout dans celles sous le feu de la périurbanisation (lointaine et de proximité). La construction de logements neufs permet d'accueillir de nouveaux habitants.

Au-delà des arrivées de nouveaux habitants, le nombre de ménages augmente du fait des séparations (dans le Bessin, 20 % des ménages supplémentaires sont des familles monoparentales), mais aussi du départ des enfants à l'âge adulte lorsqu'ils s'installent à proximité (essaimage).



Entre 2015 et 2021, le nombre moyen d'habitants par ménage est passé de 2,31 à 2,22, la baisse étant continue et régulière au fil du temps. Elle tend à s'accélérer ces dernières années. Cette évolution est liée surtout au départ des grands enfants hors du Bessin (pour faire des études ou trouver un emploi), la périurbanisation ancienne expliquant cette accentuation (de nombreuses familles se sont installées en même temps : devenus grands, les enfants quittent leurs familles au même moment !).

En 2020, les nouveaux ménages ont apporté 640 habitants supplémentaires, mais la décohabitation a fait perdre 360 habitants au Bessin. Le gain démographique n'a été ainsi que de 280 habitants (DEM'AUCAME).

3.2 La préservation des grands équilibres, à travers l'analyse des « niveaux de vie et de pauvreté » (objectif 1.4. du PADD)

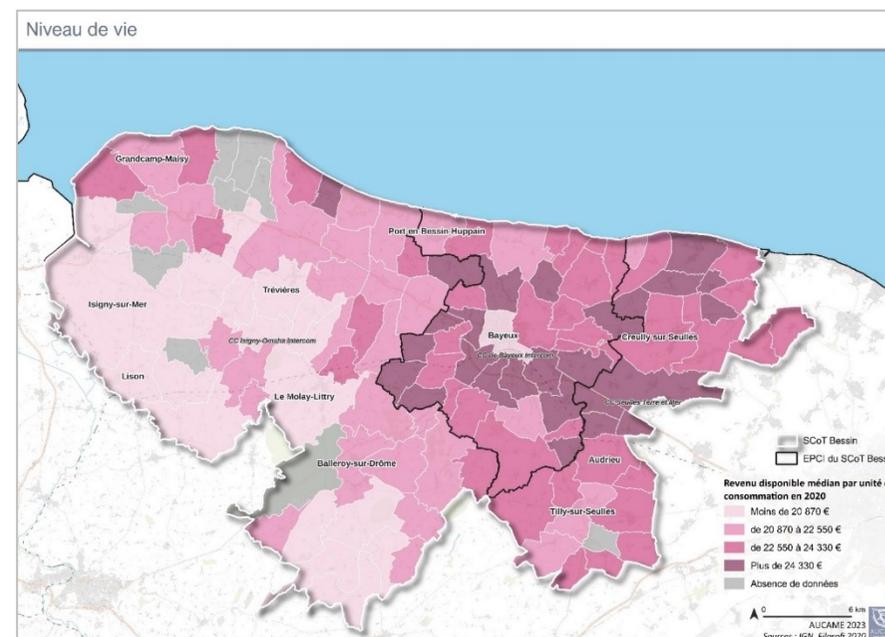
Ce que dit le SCOT : Dans la filiation logique du SCoT de 2008, le SCOT entend construire son avenir sur une logique de développement durable et place donc en tête de ses préoccupations la préservation des grands équilibres spatiaux et humains et la nécessité de l'adaptation des modes de développer et d'aménager aux changements climatiques.

La réalité observée : En 2021, le niveau de vie des habitants du Bessin est estimé à 1 920 € par mois, un montant en croissance de 10 % entre 2017 et 2021.

Géographiquement, les écarts sont importants au sein du Bessin. La dichotomie est grande entre l'est (Bayeux Intercom et Seules Terre et Mer) et l'ouest du territoire (Isigny-Omaha Intercom), mais aussi entre le littoral et l'intérieur des terres. D'une façon générale, plus on se rapproche de Caen, plus le niveau de vie des habitants est élevé (influence périurbaine).

Les niveaux de vie les plus bas se situent dans les communes rurales du sud-ouest du Bessin et/ou dans les pôles où se concentrent les populations les plus modestes (pauvreté rurale et urbaine). En 2021, 10 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, un chiffre en léger recul depuis 2017 (du fait notamment de l'élévation du niveau de vie global de la population). La pauvreté est 2 fois plus importante à Isigny-Omaha Intercom qu'à Seules Terre et Mer, Bayeux Intercom se situant dans une position intermédiaire. Une forte disparité sociale existe entre la Ville de Bayeux et son pourtour, le profil des habitants étant plus favorisé en périphérie.

Cette situation est liée notamment à la forte présence de logements sociaux dans la Ville de Bayeux (un tiers des logements) pour héberger les habitants aux revenus modestes et/ou en situation précaire.



3.3 L'objectif d'augmenter l'attractivité globale du Bessin par « l'analyse de la concentration d'emploi » (objectif 2.1 du PADD)

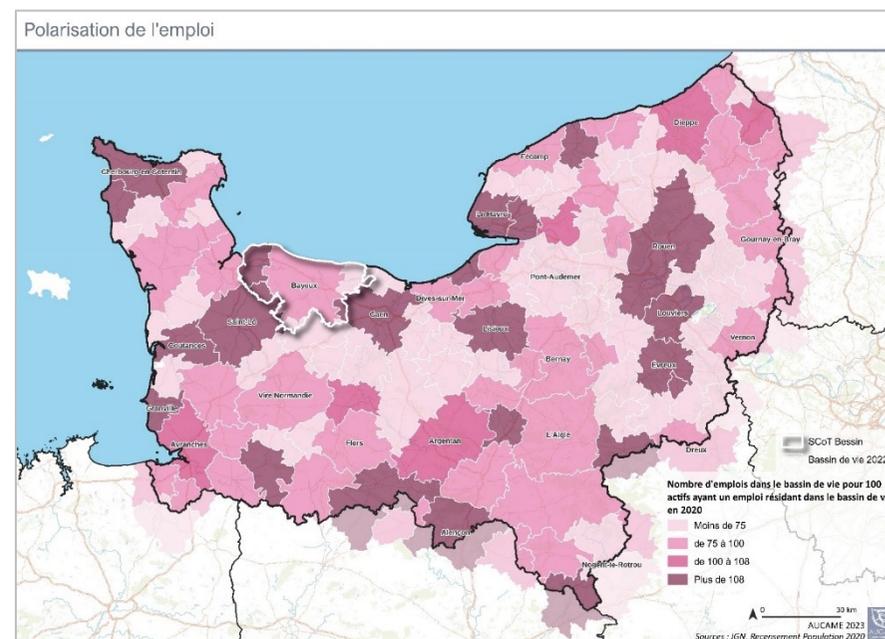
Ce que dit le SCOT : Le fonctionnement quotidien du Bessin tient une place importante dans le niveau de la qualité de vie de ses habitants. Ce fonctionnement repose sur l'organisation des villes, des bourgs et des villages qui proposent, chacun à leur niveau, une offre de services plus ou moins développée (petite enfance, écoles, services, commerces de proximité, santé, animation de la vie quotidienne, vie villageoise...).

De cette organisation du territoire, appelée dans le cadre du SCOT « *armature urbaine* », dépendent tout à la fois la qualité du cadre de vie des habitants et l'attractivité générale du Bessin, qu'il s'agisse d'attractivité résidentielle (accueil de familles...) ou même économique (accueil de porteurs de projets créateurs d'emplois).

La réalité observée : La proximité de Caen et son poids économique offrent des potentialités d'emplois aux habitants du Bessin. En 2021, 3 actifs ayant un emploi sur 10 travaillent dans la région caennaise. Du fait de la distance, du temps de trajet et des coûts générés, la proportion diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne (6 sur 10 à Seules Terre et Mer / 2 sur 10 à Isigny-Omaha Intercom). Les flux tendent à s'intensifier : en 5 ans, le nombre d'actifs du Bessin travaillant sur l'aire du SCOT Caen-Métropole s'est accru de 8 % ! Cette évolution est liée au dynamisme du bassin caennais, mais aussi à l'installation d'actifs sur le territoire du Bessin (périurbanisation lointaine bénéficiant démographiquement aux 3 EPCI).

¹ Nombre d'emplois dans le Bessin rapporté au nombre d'actifs ayant un emploi vivant dans le Bessin, multiplié par 100 pour le calculer sous forme d'indice.

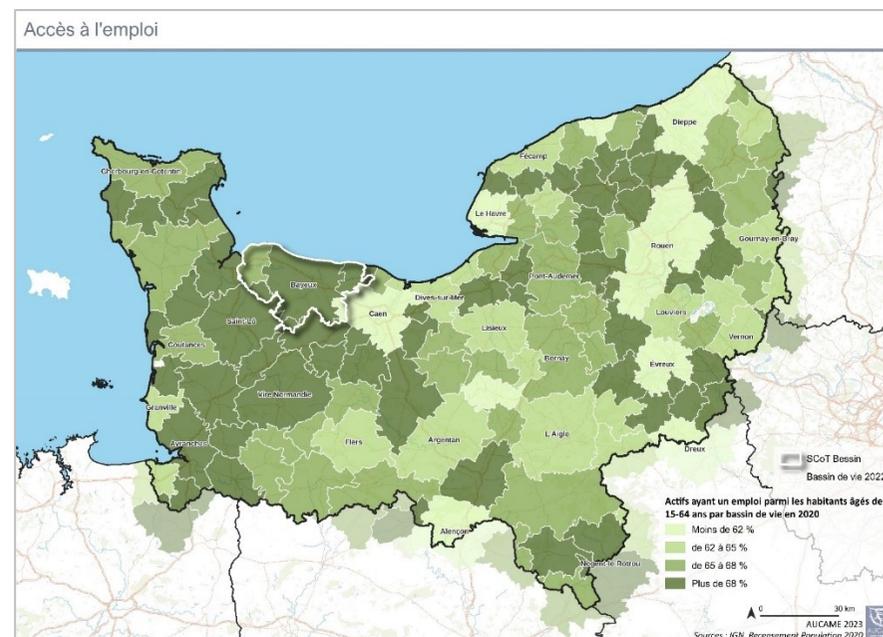
Du fait de son économie, le Bessin constitue un bassin économique à part entière, mais un nombre important d'actifs habitant sur le territoire travaillent à l'extérieur, en particulier sur Caen et Saint-Lô où le tropisme est fort (pôles d'emploi majeurs). En 2021, l'indice de concentration d'emploi¹ s'élève à 75, un chiffre proche de 2015. L'objectif fixé par le SCOT est 79 à l'horizon 2037, soit 4 points de plus. La croissance de l'emploi observée sur le territoire est insuffisante pour atténuer l'attractivité des bassins limitrophes. A noter sur le Bessin, la polarité qu'exerce Isigny-sur-Mer du fait de l'activité industrielle de la coopérative Isigny Sainte-Mère².



Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

En Normandie, le Bessin fait partie des territoires où le taux d'emploi est parmi les plus élevés, ce qui dénote une plus grande facilité à trouver un emploi. Sa valeur a même fortement progressé entre 2015 à 2021, passant de 65 à 70 % en l'espace de 6 ans. Fixé à 72 % à l'horizon 2037, l'objectif est en passe d'être atteint (2 points de moins en 2021).

Ce bon résultat est lié à la bonne conjoncture qui favorise la création d'emploi et donc l'insertion sur le marché du travail. Le climat économique a généré une baisse du chômage de l'ordre de 22 % entre 2015 et 2021, les personnes concernées ayant trouvé leur emploi dans le Bessin ou dans les bassins limitrophes (notamment Caen et Saint-Lô). En 5 ans, le taux de chômage est ainsi passé de 12 à 9 %, le plafond du SCoT à l'horizon 2037 étant 11 %. L'objectif est donc largement atteint.



² En termes de bassins de vie (espaces de vie quotidienne des habitants au regard de la fréquentation des commerces et des services), le Bessin est structuré autour de

Bayeux. Isigny-sur-Mer forme un petit bassin de vie. Aux franges du territoire, les communes sont attirées par Saint-Lô, Villers-Bocage, Caen ou Courseulles-sur-Mer.

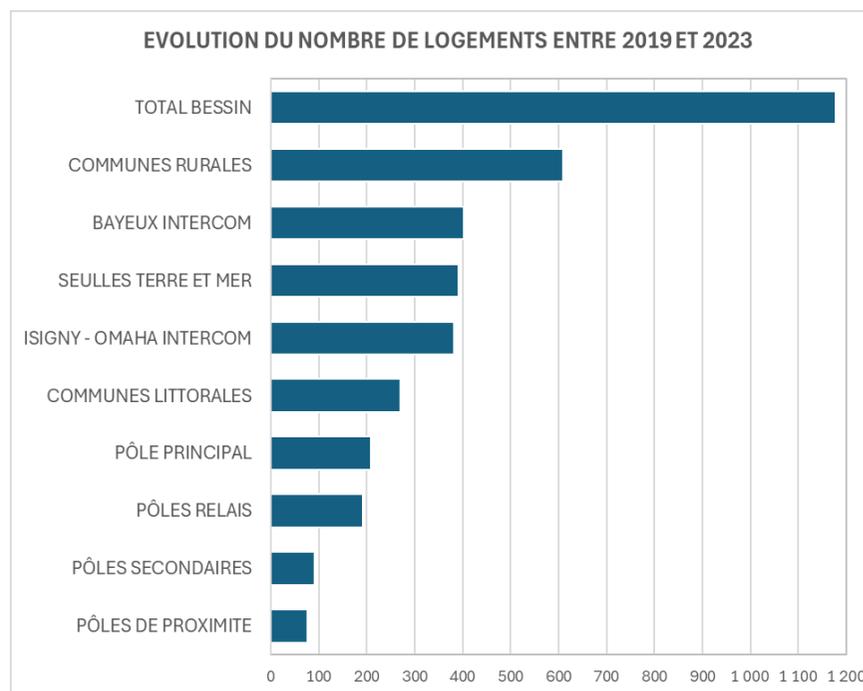
3.4 L'armature urbaine : mettre en cohérence l'offre de logements avec le maillage de services de proximité et avec l'offre de mobilité, par l'analyse des « Logement selon l'armature urbaine » (obj. 2.2. du PADD)

Ce que dit le SCOT : Le SCoT du Bessin propose d'harmoniser la répartition de l'offre de logements en fonction de la nature de l'offre de services de proximité, en distinguant différents types de communes, avec des droits et des responsabilités adaptées à chacun d'entre eux. Cette organisation des villes et bourgs, selon leur type, permet d'assurer un accès satisfaisant de tous aux fondamentaux de la vie collective : services d'éducation, services de santé, lieux de loisirs-sports-culture, localisation des commerces, accès aux gares ou lieux d'échanges entre modes de transports.

L'armature urbaine du SCoT du Bessin est donc composée de 5 niveaux, reconnus sur la base de leurs atouts existants et sur leurs potentiels d'attractivité (population, emplois, services, commerces de proximités, petite enfance, écoles, santé, équipements, culture, etc.). Le DOO précise par ailleurs :

- Le renforcement du pôle principal de Bayeux et ses communes associées, qui produiront au minimum près de 25% des nouveaux logements ;
- Le renforcement des pôles secondaires, des pôles relais et leurs communes associées, qui produiront au minimum environ 30% des nouveaux logements ;
- Le confortement des pôles de proximité qui produiront au minimum près 5% des nouveaux logements ;
- Le développement maîtrisé des communes rurales, dans un objectif de maintien de la vitalité de l'espace rural, qui produiront 40% maximum des nouveaux logements.

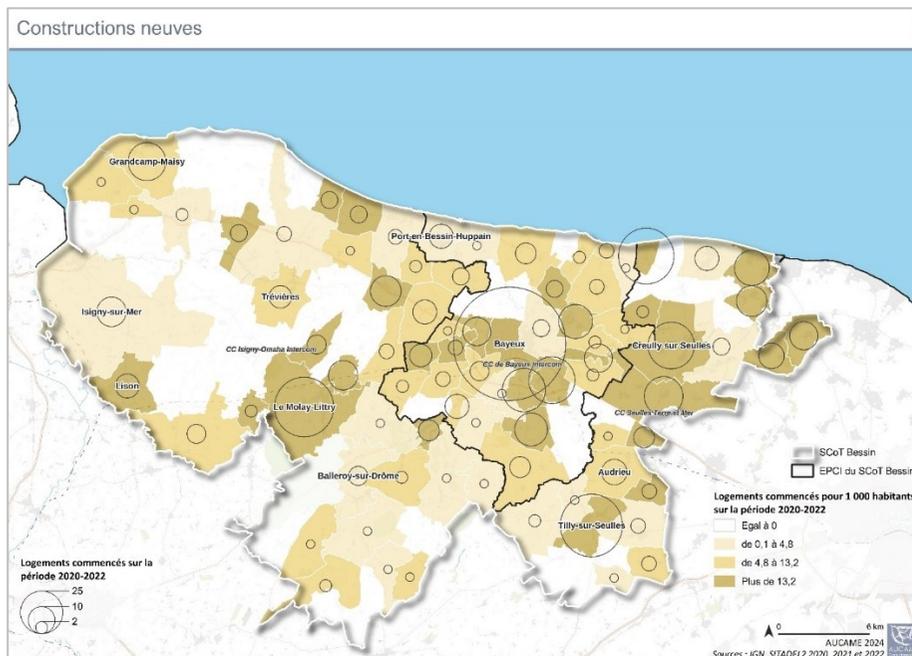
La réalité observée : Entre 2019 et 2023, le parc de logements s'est accru de près de 1 200 logements. Les constructions sont assez bien réparties d'un EPCI à l'autre (environ 1/3 chacun). Au regard de l'armature urbaine, la moitié des nouveaux logements se situent dans des communes rurales, signe que l'étalement urbain est loin d'être enrayé. Par pôle en incluant les communes associées, les constructions sont surtout concentrées sur Bayeux (18 % des constructions du Bessin) et dans les pôles relais (16 %). Le volume est moindre dans les pôles secondaires et de proximité (7 % chacun). Sur la même période, 23 % des nouveaux logements ont été construits sur le littoral (ou à proximité), une proportion proche de la superficie des communes littorales dans le Bessin.



Source : DGFIP, fichiers fonciers – Traitement AUCAME.

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

En termes de population, l'impact des constructions neuves est quasiment nul. Le parc de logements progresse sans véritable « effet démographique » pour le Bessin. Entre 2015 et 2021, le territoire a perdu 9 habitants pour 100 logements construits ! On observe ainsi une déconnexion entre la création de logements et l'évolution de la population. Celle-ci est liée au tourisme, à la villégiature et à la progression de la vacance, mais aussi à la recomposition des ménages (décohabitation) : le territoire perd d'un côté ce qu'il gagne de l'autre. La situation tend toutefois à s'améliorer du fait du regain d'attractivité, les arrivées de nouveaux ménages excédant les départs.



Sur la période 2015-2021, le point mort du Bessin s'élève à 290 logements, volume de construction de logements neufs pour maintenir la population. L'amélioration de la situation démographique réduit sa valeur à 140 logements en 2020 (estimation DEM'AUCAME).

Sur la période 2021-2022, le rythme de constructions neuves s'est élevé à environ 275 logements par an, soit 6 % de plus que sur la période 2019-2021. En 2023, 370 logements ont été autorisés (dont 255 sur Bayeux Intercom), ce qui laisse présager une arrivée de nouveaux habitants. Sur le territoire, les mises en chantier sont très concentrées dans les pôles, en premier lieu Bayeux (et les communes au pourtour), le Molay-Littry, Tilly-sur-Seulles, Creully-sur-Seulles et Grandcamp-Maisy. La périurbanisation (proche et lointaine) suscite la construction de logements neufs où s'installent les nouveaux habitants.

3.5 Développer une offre d'équipements, de services collectifs et de commerces répondant aux besoins de la population, par l'analyse des « Equipements par gamme selon l'armature urbaine », (objectif 2.3 du PADD)

Ce que dit le SCoT : L'objectif est d'assurer la « juste proximité » entre les lieux d'habitation et les lieux d'implantation des équipements et services. Dans ce cadre, des objectifs sont définis :

- Les équipements collectifs liés à l'administration générale, l'éducation-formation, la santé, les loisirs-sports-culture, qui sont d'ampleur et d'intérêt à l'échelle du Bessin sont localisés au coeur du pôle urbain de Bayeux ou dans les communes dites « pôles secondaires », en veillant à maintenir un équilibre entre les différentes « polarités ».

- Les communes dites « pôles de proximité » seront dotées des équipements et services collectifs d'ampleur et d'intérêt intercommunal.

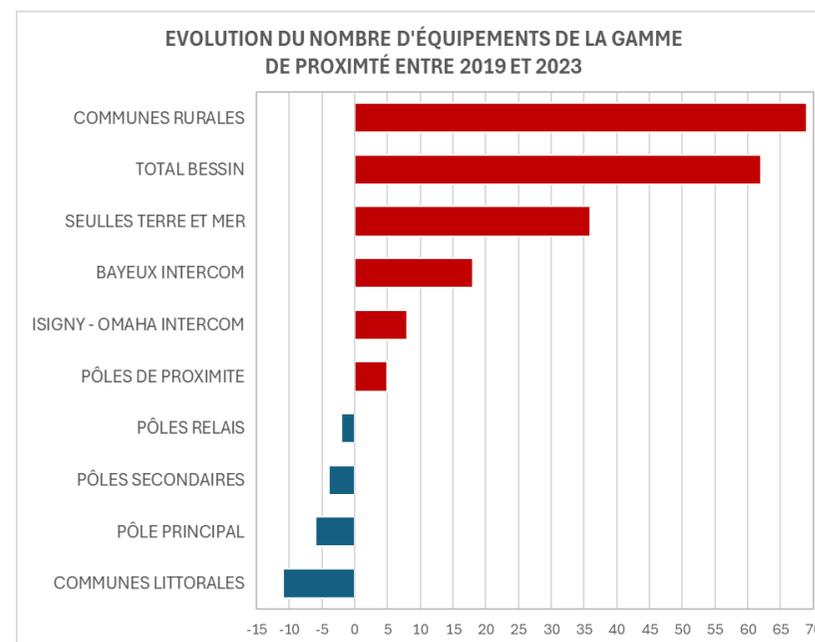
- Les communes littorales développeront, en fonction des besoins et des caractéristiques de chaque commune, une offre complémentaire d'équipements et de services, intégrant une dimension touristique (résidences secondaires, saisonnalité des activités, tourisme local du week-end...). Aussi, elles pérenniseront autant que nécessaire les services publics (écoles, services d'État, etc.)

- Les communes comprises dans l'aire urbaine caennaise sont susceptibles de créer de nouvelles centralités, afin de structurer l'Est périurbain du Bessin. Cette démarche devra être entreprise dans un cadre intercommunal.

- Chaque commune peut, dans le souci du respect de l'équilibre entre équité territoriale et efficacité de la desserte, être lieu d'implantation

d'équipements, de services collectifs ou d'équipements commerciaux de proximité, mais dans le cadre d'une approche intercommunale.

La réalité observée : A l'échelle du Bessin, le nombre d'équipements de la gamme de proximité est en augmentation. Les commerces et services de proximité se diffusent dans le sillage de la périurbanisation, la croissance démographique suscitant des besoins et une solvabilité des équipements. L'offre se renforce particulièrement dans Seulles Terre et Mer et dans une moindre mesure à Bayeux Intercom. Signe d'effritement, tous les pôles perdent des équipements, à l'exception des pôles de proximité. Le recul est surtout observé dans les pôles eux-mêmes, les communes associées profitant de leur situation périphérique.



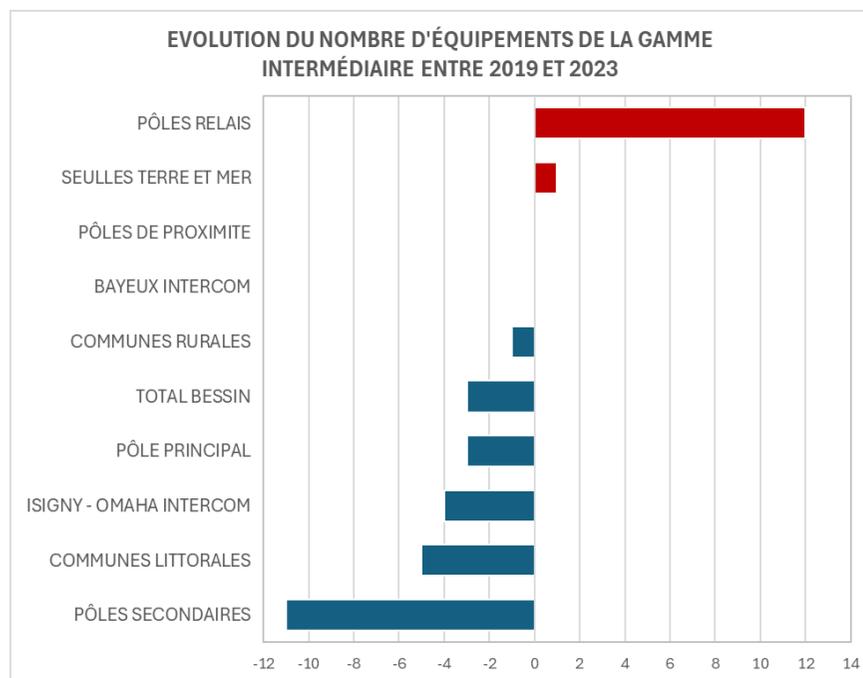
Source : INSEE, Base permanente des équipements – Traitement AUCAME.

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

Le constat est le même pour les équipements de la gamme intermédiaire dont la localisation est surtout concentrée dans les pôles. L'offre globale est en recul dans l'ensemble des pôles et des communes littorales, à l'exception des pôles relais où la densité se renforce. Les dynamiques à l'œuvre fragilisent les pôles au profit de leur périphérie (proche ou plus lointaine), particulièrement les pôles secondaires où le recul observé est significatif. L'objectif du SCOT visant à conforter les services et les équipements sur les pôles n'est donc pas garanti à ce jour.

Globalement, en matière d'activité commerciale, on observe un renforcement avec une évolution des surfaces commerciales de + 10 % entre 2018 et 2024, mais aussi du nombre d'emplois dans ce domaine (2 920 emplois en 2021 soit 40 emplois pour 1000 habitants, soit une hausse de 5% entre 2015 et 2021).

Depuis 2018, deux dossiers sont passés en CDAC (commission départementale d'aménagement commercial) pour Bayeux, sur des secteurs d'implantations périphériques fléchés par le SCOT. Un autre projet, sur la commune de Saint-Vigor-le-Grand, est en cours d'étude à l'heure de la production de ce bilan.



Source : INSEE, Base permanente des équipements – Traitement AUCAME.

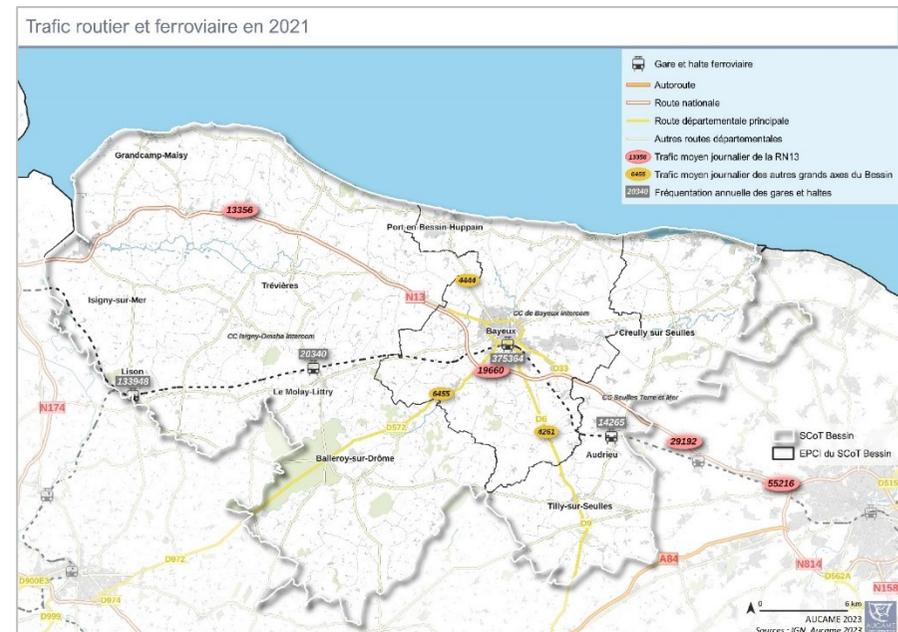
3.6 Renforcer la mobilité dans le Bessin et vers/depuis l'extérieur, par l'analyse des pratiques de mobilité (objectif 2.6 du PADD)

Ce que dit le SCoT : S'agissant des mobilités internes ou externes au territoire, le SCoT intègre les 3 objectifs suivants.

- Favoriser la « juste proximité » en matière de mobilité,
- Développer l'intermodalité,
- Encourager et faciliter l'usage des modes de déplacement dits « doux » ou « actifs »,

La réalité observée : Territoire rural, l'essentiel des déplacements sont effectués en voiture. En 2021, 9 ménages sur 10 possèdent un véhicule motorisé (ou plus), un chiffre qui tend à se renforcer d'année en année. Pour se rendre au travail, 83 % des actifs utilisent une voiture individuelle, 2 % seulement empruntant les transports en commun. L'usage de la voiture s'est accru entre 2015 et 2021. Hormis Bayeux possédant un réseau de transport urbain (By-Bus), la plupart des habitants du Bessin dépendent de NOMAD, le réseau de mobilité normand, dont la fréquence et les dessertes restent limitées. Côté train, le trafic ferroviaire est en pleine croissance : en 2023, 930 000 passagers ont été comptabilisés dans les 4 gares du territoire (les 2/3 transitant par Bayeux), un chiffre en hausse de 19 % entre 2019 et 2023. Des gares comme Le Molay-Littry ont même doublé leur trafic en 4 ans (42 000 passagers en 2023).

En 2022, la mobilité des habitants du Bessin (âgés de 11 ans et plus) représente en moyenne 215 000 déplacements par jour, soit 8 % de moins qu'en 2011. La baisse se ressent sur les routes, le trafic diminuant sur la plupart des grands axes du Bessin.



Chaque jour, 85 % des habitants du Bessin quittent leur domicile pour se déplacer. La mobilité est donc importante sur le territoire. En 2022, 70 % des déplacements se font au sein du Bessin, Bayeux exerçant une forte attraction du fait de sa fonction de pôle principal. Les liens sont également importants avec Caen la mer (17 % des flux), surtout sur Seules Terre et Mer proche de l'agglomération caennaise (39 %). Les flux tendent à s'intensifier en raison de la périurbanisation. Sur l'ensemble du Bessin, la moitié des déplacements à destination de Caen la mer sont liés au travail.

Les personnes qui bougent effectuent en moyenne 3,5 trajets par jour. La distance moyenne de déplacement est d'environ 41 km, le temps passé à se déplacer étant environ 1 heure. Si les temps de transports sont relativement équivalents d'un EPCI à l'autre, les distances parcourues sont en revanche plus élevées à Isigny - Omaha Intercom (46 km) et Seules Terre

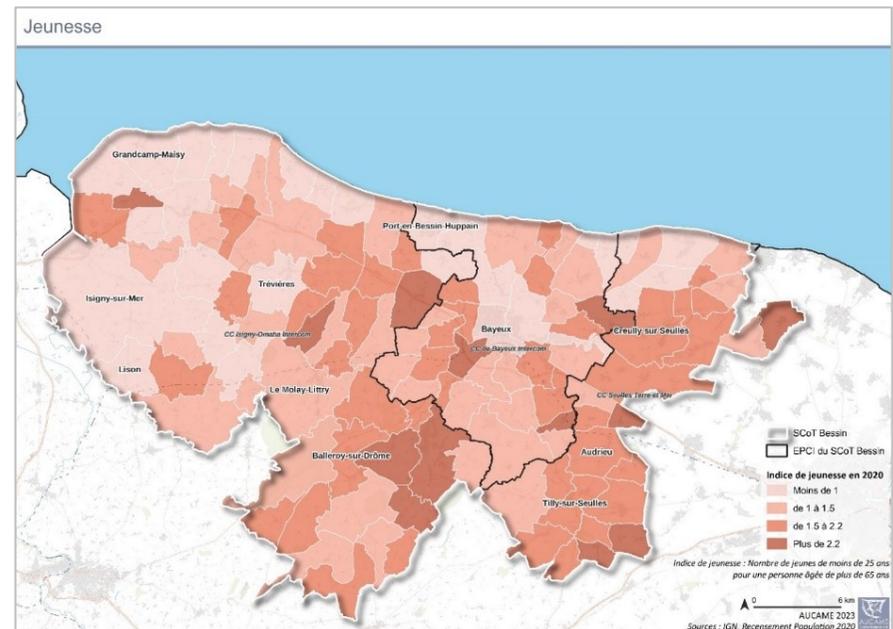
Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

et Mer (44 km) que Bayeux Intercom (35 km du fait de la proximité de Bayeux). En 10 ans, la distance moyenne d'un déplacement a peu changé (12 km environ). La mobilité est en revanche plus rapide (11 mn de moins sur l'ensemble de la journée) du fait de l'efficacité des infrastructures.

Les trois-quarts des déplacements se font en voiture. Entre 2011 et 2022, le parc automobile s'est globalement accru de 2 %. Au regard des déplacements, l'usage de la voiture tend à s'intensifier (la part modale a progressé de 2 points en 10 ans). La marche est très pratiquée pour les courtes distances (18 % des déplacements), mais l'usage de véhicules tend à s'accroître (la part modale de la marche a régressé de 4 points en 10 ans). Stables, les transports collectifs ne concernent que 2 % des déplacements au sein du Bessin. La proportion est équivalente pour le vélo, mais les flux s'intensifient au fil du temps. L'aménagement de pistes cyclables sécurisées devrait favoriser la mobilité vélo. En 2023, le linéaire de pistes cyclables dans le Bessin s'élève à 78 km, dont 14 km sous forme de voies partagées (observatoire territorial du Bessin).

Les achats constituent le premier motif de déplacement (26 % des trajets en 2022). Vient ensuite le travail (24 %), les loisirs et les visites (18 %), les démarches (7 %) et les études (6 %). Certains déplacements sont destinés à transporter des personnes, souvent des jeunes et des enfants, pour les accompagner à l'école ou à une activité de loisirs (20 % des déplacements). La part des flux de travail et d'accompagnement tend à s'accroître du fait de la périurbanisation (installations en zones diffuses). Les restructurations de services publics suscitent également une mobilité accrue pour réaliser les démarches (la disparition de services à proximité incite à se déplacer plus loin pour y accéder). La diminution des effectifs scolaires génère en revanche une diminution des flux d'études impactant l'activité et l'organisation des transports scolaires.

En 2022, 15 % des habitants ne se déplacent pas dans la journée, soit 5 points de plus qu'en 2011. La sédentarité est particulièrement forte dans le secteur d'Isigny - Omaha Intercom où 20 % de la population ne bouge pas de son domicile au cours de la journée. Cette évolution est sans doute liée au vieillissement de la population, mais aussi à la situation sociale d'une partie des habitants (précarité et pauvreté). Les difficultés de déplacements incitent à imaginer des formules à domicile (ou à proximité) pour favoriser l'accès aux produits et aux services, notamment auprès des personnes les plus âgées.



3.7 L'ambition de développement de l'emploi, à travers l'évolution du taux d'emplois et du nombre d'emplois (objectif 3.1 du PADD),

Ce que dit le SCoT : Le territoire bénéficie d'une diversité d'emplois (agriculture et agroalimentaire, industries, artisanats, commerces, tourisme, pêche, etc.). L'enjeu de maintien de cette diversité de l'offre d'emploi paraît donc évident, et se trouve être d'autant plus important qu'il se combine avec l'enjeu d'un maintien de la dynamique démographique.

Le PADD définit deux principes pour quantifier son ambition en matière de création d'emplois :

- Le maintien des grands équilibres : la part des actifs à 72% de la population totale avec un taux d'occupation des actifs de 89% ;
- Le retour du taux d'emploi local à 79% (taux observé en 2007) pour limiter les déplacements vers l'extérieur du territoire.

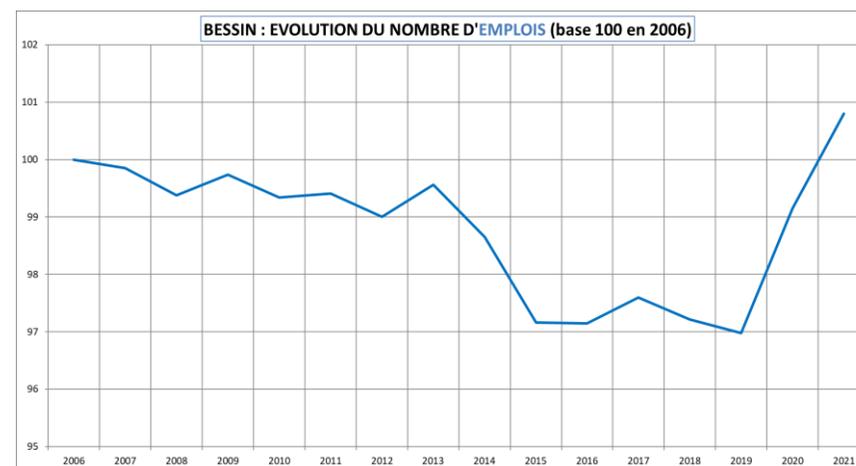
En cohérence avec la perspective démographique, le PADD définit une prospective du nombre d'emplois nécessaires de la manière suivante :

- 3 514 nouveaux actifs ayant un emploi ;
- 3 275 emplois à créer localement.

La réalité observée : En 2021, le Bessin compte 23 100 emplois, soit une hausse de 4 % entre 2015 et 2021. Depuis le choc de la crise de 2007-2008, l'économie était en recul, avec une forte dégradation de l'emploi entre 2013 et 2015. La situation s'est ensuite stabilisée avant de connaître un fort essor après 2019. Le niveau d'emploi dépasse désormais celui d'avant la crise financière de la fin des années 2000.

L'objectif du SCoT vise 25 500 emplois à l'horizon 2037, soit une croissance de 180 emplois par an sur la période 2019-2037. Le rythme de croissance était en moyenne de 140 emplois par an entre 2015 et 2021, mais le nombre d'emplois a frôlé les 380 en 2020. Le rythme de progression est donc très supérieur à celui du SCoT.

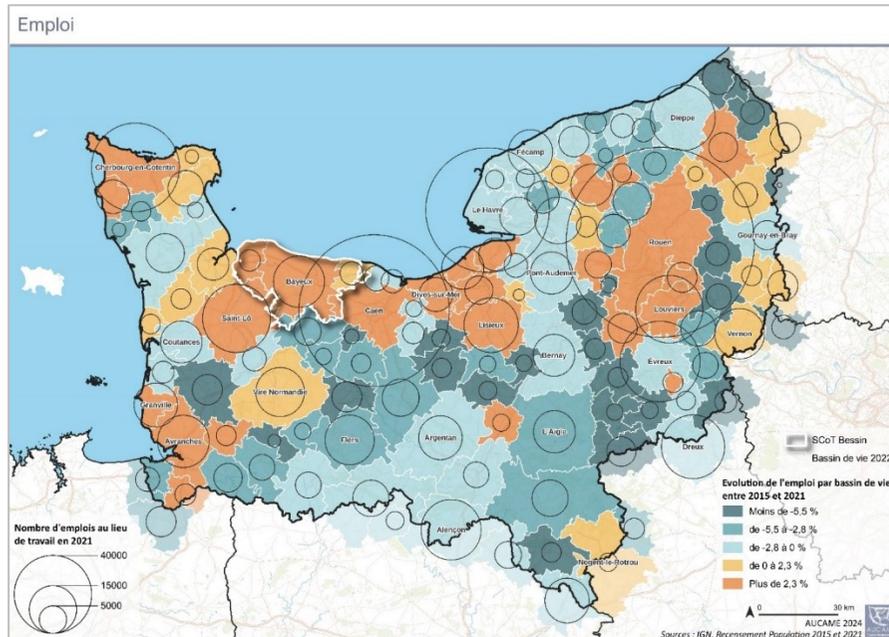
Sur la période la plus récente, le nombre de salariés privés (hors agriculture) s'est accru de 8 % entre 2020 et 2023, soit en moyenne 280 emplois supplémentaires par an sur la période. Le rythme reste donc intense. En termes d'activités, la croissance est surtout concentrée sur Bayeux Intercom. La croissance démographique exerce un effet bénéfique sur l'emploi dans Seules Terre et Mer, mais le volume reste limité comparé à Bayeux.



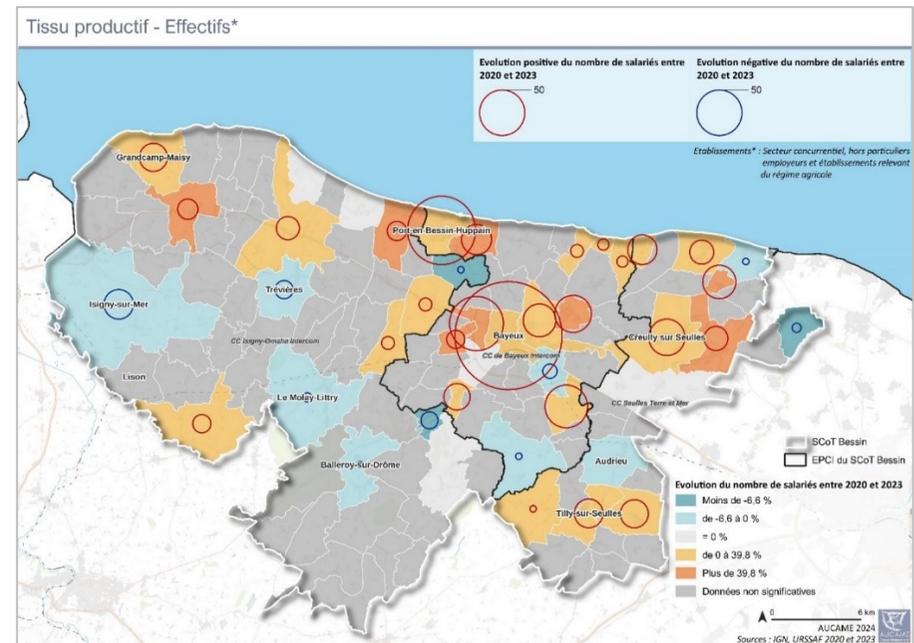
Source : INSEE, recensement de la population – DEM'AUCAME.

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

A l'instar des bassins de vie situés le long du littoral dans le Calvados, le Bessin fait partie des territoires les plus dynamiques en termes d'emploi. Les effets bénéfiques se font ressentir sur la démographie du territoire, les créations d'emplois générant l'arrivée de nouveaux habitants.



Sur le territoire du Bessin, les créations d'emplois sont concentrées dans quelques communes, en particulier les pôles et leur proche périphérie. Le dynamisme est fort à proximité du littoral (en particulier du côté de Port-en-Bessin) et dans la partie est du territoire (zone de Bayeux et périurbanisation lointaine de Caen).



Dans le tissu économique, les deux-tiers des emplois sont destinés à satisfaire les besoins des habitants, un atout pour la qualité de vie sur le territoire. Entre 2017 et 2021, le nombre de salariés dans la sphère présente a progressé de 3 %, surtout dans la région de Bayeux.

Parmi ces salariés, 2 sur 5 sont liés aux services publics dispensés sur le territoire. Dans l'économie, les services publics concernent un quart des emplois, avec une surreprésentation au sein de Bayeux Intercom du fait de leur concentration dans le pôle principal du Bessin. En 4 ans, leur nombre a progressé de 4 %, principalement dans la région de Bayeux (+ 11 %). A l'inverse, les salariés dans le domaine public sont en recul à Seules Terre et Mer (- 10 %) et Isigny-Omaha Intercom (- 7 %) du fait sans doute des restructurations dans les services publics. Les disparitions induites incitent les habitants à se déplacer pour se rendre dans la capitale du Bessin.

3.8 Valoriser les savoir-faire industriels, à travers l'analyse de la sphère productive (objectif 3.2. du PADD)

Ce que dit le SCoT : Les enjeux d'équilibres socio-économiques « population – emplois » et le volume des emplois commandent une stratégie de création d'emplois multi thématiques et de diversification des emplois par la valorisation des ressources ainsi que des savoir-faire. Dans ce cadre, le PADD vise plusieurs objectifs complémentaires :

- Conforter les points forts du système productif industriel,
- Développer un dispositif d'accueil et de développement des activités industrielles ;
- Favoriser la création d'entreprises innovantes par la proposition d'outils adaptés (par exemple hôtels d'entreprises, pépinières dédiées, etc.) ;
- Développer la formation de haut niveau, notamment appuyée sur les activités de recherche déjà présentes,
- Valoriser la proximité des infrastructures routières et autoroutières pour le développement d'activités logistiques ou pour celui des activités industrielles pour lesquelles cette proximité représente une nécessité ;
- Renforcer les activités touristiques en valorisant mieux l'attractivité littorale et en créant des compléments de séjours dans la partie arrière du territoire ;
- Renforcer les services et activités nécessaires à la vie quotidienne des habitants, tout en renforçant les fonctions urbaines des polarités ;
- Développer des activités agricoles pour la production et la valorisation de produits, avec un accent particulier pour ceux destinés aux circuits courts.

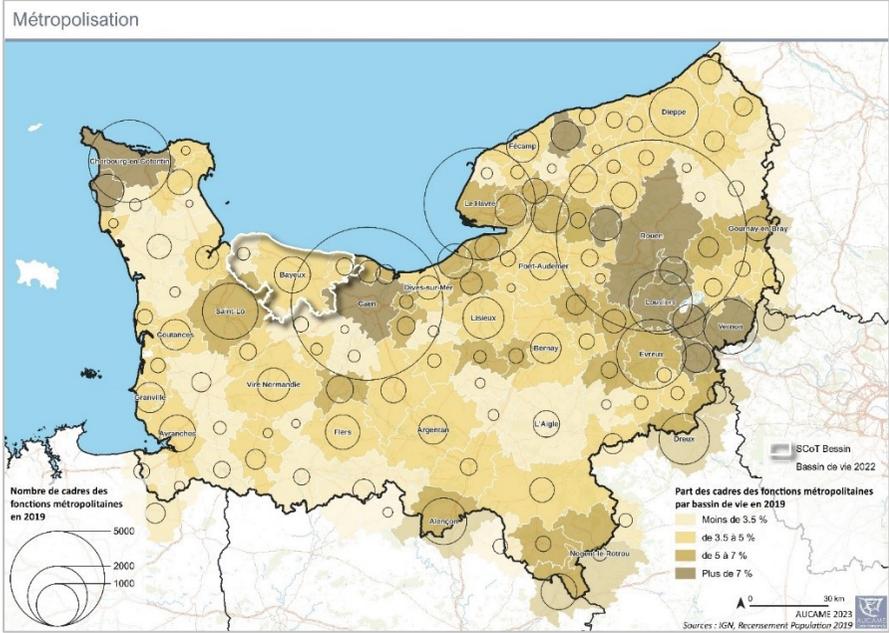
La réalité observée : Sur le plan économique, un tiers des emplois se situent dans la sphère productive (activités destinées à des marchés bien au-delà du Bessin). Entre 2017 et 2021, le nombre de salariés a progressé de 11 % dans le Bessin, particulièrement à Isigny-Omaha Intercom (+ 17 %) et Seulles Terre et Mer (+ 15 %) où les activités productives sont plus présentes dans l'économie (agriculture et industrie). Le profil de Bayeux Intercom est plus tertiaire du fait de sa vocation de pôle commercial et de services.

Parmi les activités productives, l'industrie occupe une place importante (2 salariés sur 5 environ). Entre 2018 et 2023, les emplois dans l'industrie ont progressé de 7 %, mais les créations sont concentrées sur Bayeux Intercom qui constitue le principal pôle industriel du territoire (deux-tiers des emplois) malgré son profil tertiaire. Dans les 2 autres EPCI, les effets de la conjoncture sont moindres.

La vitalité économique génère une forte progression du nombre d'établissements (+ 7 % entre 2020 et 2023 dans le secteur privé non agricole). Le rythme de créations est soutenu (700 établissements en 2022) et s'est fortement accru depuis la montée en puissance des autoentrepreneurs (+ 47 % en 5 ans). Dans le secteur marchand, 7 créations sur 10 concernent des entreprises individuelles (hors secteur agricole). Le climat économique favorise la création d'entreprises employeuses (+ 58 %). Ces évolutions génèrent des besoins en matière de foncier et d'immobilier d'entreprise.

En 2022, tous secteurs confondus (public et privé), le Bessin compte près de 2 500 établissements employeurs, dont la moitié se situe dans la région de Bayeux. C'est également ici que se concentrent les emplois les plus qualifiés. En 2020, 60 % des cadres des fonctions métropolitaines travaillent en effet sur le territoire de Bayeux Intercom. Malgré leur présence, le potentiel d'emplois stratégiques reste limité à l'échelle du Bessin (moins de 5 % du total des emplois), ce qui limite la capacité de développement et de création d'emplois du territoire. L'attractivité caennaise freine leur implantation.

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans



3.9 Renforcer l'activité touristique, à travers par exemple « l'évolution des résidences secondaires » (obj. 3.4 du PADD)

Ce que dit le SCoT : Au regard des nombreux atouts touristiques du Bessin et des grands sites culturels, dont certains de renommée mondiale, le SCoT du Bessin a pour objectif de maintenir et renforcer son développement culturel et touristique, en les identifiant comme des priorités économiques.

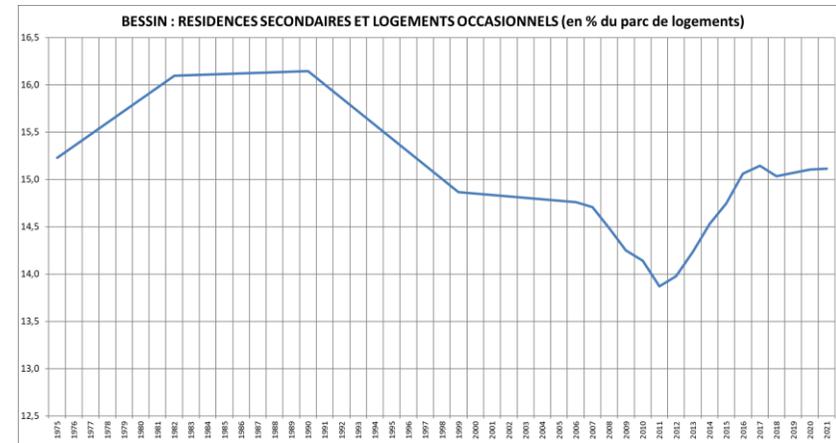
Par ailleurs, le DOO fixe un principe d'équilibre de l'offre de résidences principales par rapport aux résidences secondaires visant à renforcer la capacité d'accueil de résidents permanents, notamment pour les familles et les jeunes actifs. La production des 9 640 logements neufs sera répartie entre résidences principales et secondaires de la façon suivante :

- Objectif minimum de 87% de résidences principales ;
- Objectif maximum de 13% de résidences secondaires.

La réalité observée : Cette attractivité touristique suscite une forte fréquentation, en particulier lors des festivités du D-Day et pendant la saison estivale.

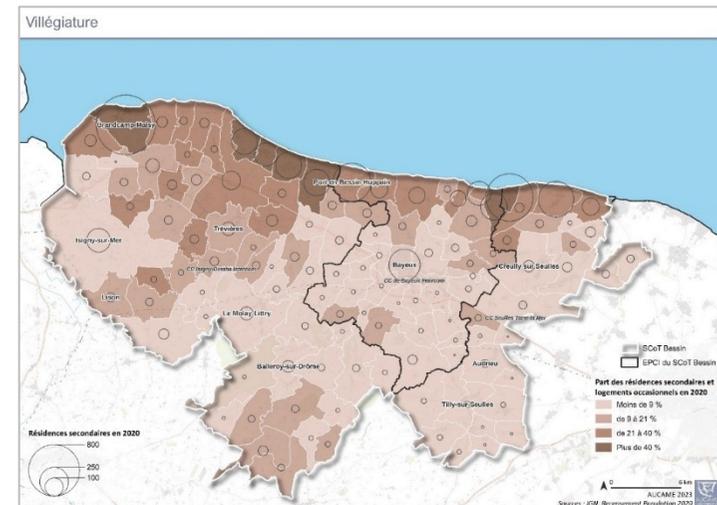
En 2023, le secteur touristique du Bessin a enregistré 5,8 millions de nuitées, soit une hausse de 15 % par rapport à 2019 (année des 75 ans du Débarquement). Près de la moitié des touristes sont étrangers. La fréquentation tend donc à s'intensifier.

Incluant les hébergements touristiques, les résidences secondaires concernent 15 % des logements du Bessin. Leur nombre est en progression de 7 % entre 2015 et 2021, du fait notamment du succès des plateformes de locations touristiques du type AirBnb. Géographiquement, les résidences secondaires sont concentrées sur le littoral du fait de l'attractivité du bord de mer. Dans les communes littorales, plus du tiers des logements sont dédiés à la villégiature et à l'accueil de touristes.



Source : INSEE, recensement de la population – DEM'AUCAME.

L'objectif du SCoT est de compter 7 100 résidences secondaires à l'horizon 2037. Le territoire en compte 6 300 en 2021, soit 90 % de l'objectif. Entre 2015 et 2021, le rythme de croissance est de l'ordre de 70 résidences secondaires supplémentaires par an, celui visé par le SCoT étant de 50 par an en moyenne d'ici 2037. La vitalité est donc forte dans le Bessin.

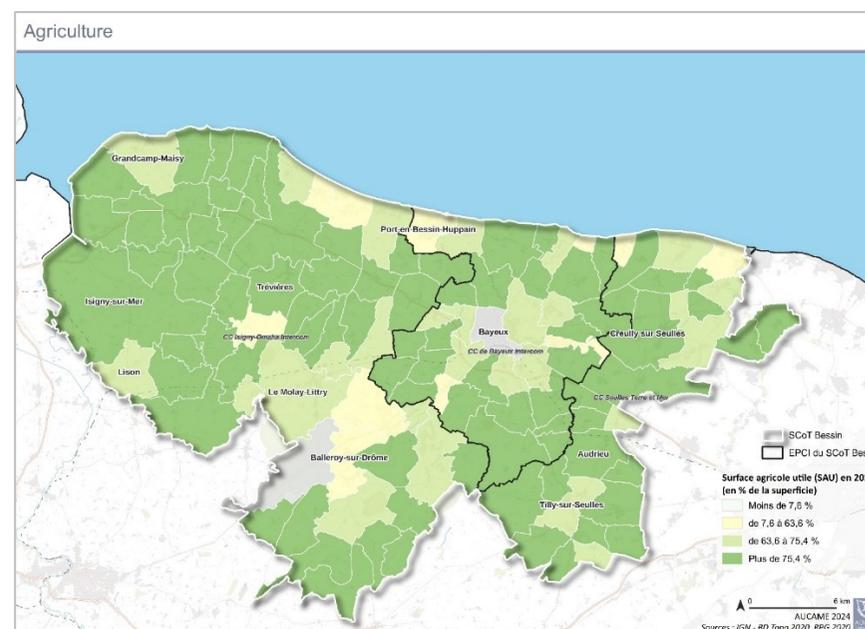


3.10 Reconnaître à l'agriculture son triple rôle économique (emplois), de production (ressources IAA) et d'entretien des paysages, par l'analyse de l'activité agricole (obj. 4.4 du PADD),

Ce que dit le SCOT : La préservation de l'agriculture constitue un objectif prioritaire pour le SCOT du Bessin qui a pour objectifs de :

- Préserver les terres agricoles en limitant la consommation du foncier agricole, et particulièrement, les terres d'élevage utiles au maintien de la qualité bocagère du territoire, les terres dont les conditions sont adaptées à l'agriculture bio, au maraîchage, aux vergers, etc.,
- Dans cette optique, la Trame Verte et Bleue intègre les espaces agricoles à enjeux forts.
- Préserver les sièges d'exploitation agricole notamment en préservant leur accessibilité, et d'une façon générale en préservant le bâti agricole ;
- Permettre aux agriculteurs de renforcer leurs capacités de production (construction des sièges et/ou bâtiments d'exploitations, infrastructures complémentaires, etc.).

La réalité observée : Etonnamment, malgré la consommation d'espace, la surface agricole utile (SAU) est en progression entre les 2 recensements agricoles de 2010 et 2020 (+ 0,8 %). Le gain est surtout sur Seulles Terre et Mer aux franges de la Plaine de Caen. La SAU est stable sur Isigny-Omaha Intercom et en léger recul sur Bayeux Intercom.



En 2022, le prix moyen des terres agricoles s'élevait à 8 530 € par ha dans le Bessin, soit 8 % de moins que l'ensemble du Calvados. Les prix de vente dans le nord de la plaine de Caen sont bien plus élevés (12 720 € en moyenne) du fait de la rentabilité des grandes cultures dans ces terres fertiles (observatoire territorial du Bessin).

L'agriculture emploie environ 8 % des actifs du Bessin. En équivalent temps plein, 1 700 personnes travaillent dans le secteur agricole en 2020, un chiffre en baisse de 3 % en 10 ans. Sur la même période, le nombre d'exploitations a diminué de 15 %, les activités agricoles étant en pleine mutation. Les restructurations conduisent à une augmentation de la taille moyenne des exploitations : 74 ha en 2020 contre 63 ha en 2010, soit 11 ha de plus en 10 ans.

Les restructurations dans l'agriculture font évoluer le potentiel de production des exploitations : en 2020, la production brute standard du Bessin s'élève en moyenne à 165 000 € par an, un chiffre en baisse de 2 %

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

en 10 ans. La diminution réelle est de 12 % en éliminant les effets de l'inflation. Cette moindre rentabilité couplée à l'âge moyen des agriculteurs (53 ans en 2020) laissent présager une transmission plutôt difficile (déjà amorcée) des exploitations.

L'usage d'intrants dans l'agriculture a des conséquences écologiques, notamment sur l'eau des rivières. En 2022, 8 prélèvements sur 10 effectués dans les cours d'eau du Bessin révèlent un état chimique médiocre ou moyen (observatoire territorial du Bessin).

Une partie des exploitations mutent vers l'agriculture biologique. En 2022, 9 % de la SAU est consacrée au « bio », soit 1 point de plus qu'en 2019. Les circuits courts offrent par ailleurs des débouchés aux producteurs locaux. En 2020, ils concernent 15 % des exploitations. Leur nombre a progressé de plus 50 % en 10 ans.

Au-delà de l'agriculture, la mer constitue une richesse importante pour le Bessin. En 2023, 105 navires de pêche sont en activité (45 à Isigny-sur-Mer/Grandcamp-Maisy et 60 à Port-en-Bessin). Étonnamment, le nombre de marins est difficile, voire impossible à évaluer. Côté conchyliculture, 253 ha sont dédiés à l'ostréiculture et à l'élevage des moules (Baie des Veys et zone de Meuvaines–Ver-sur-Mer). Affectant la profession, les huîtres sont victimes d'une surmortalité depuis plusieurs années.

La valorisation des produits agricoles et issus de la mer a conduit localement au développement d'une industrie agro-alimentaire importante. En 2023, plus de 1 400 salariés travaillent dans ce secteur, soit 3 emplois dans l'industrie sur 5. En 5 ans, les effectifs dans l'agro-alimentaire se sont accrus de 3 % dans le Bessin. Quelques grands établissements se démarquent sur le territoire, en particulier FRIAL et LNUF à Saint-Martin-des-Entrées ou Isigny Sainte-Mère à Isigny-sur-Mer qui forme un pôle industriel local.

3.11 Consommer et artificialiser moins de terres agricoles et naturelles, par l'analyse de la consommation foncière (objectif 4.5 du PADD)

Ce que dit le SCoT : Le SCoT énonce le principe général d'une limitation de la consommation foncière à au minimum -44% des consommations observées pour le logement sur la période 2003-2012, pour une période de 18 ans définie pour que l'évaluation au bout de 6 années représente un point au tiers du parcours. Ce principe est un élément socle de l'ensemble du projet à partir duquel les autres objectifs se déclinent. Ainsi le SCoT limite les extensions urbaines toutes vocations confondues à 763 hectares sur la période 2019-2037.

La réalité observée : Entre 2003 et 2012, période de référence du SCoT, d'après CCF³, le Bessin consommait en moyenne 72 ha par an. Le chiffre est tombé à 22 ha entre 2018-2020 (33 ha en moyenne sur la période 2011/2020), soit une baisse de 69 % par rapport à la décennie précédente. Le calcul inclut l'année du COVID où beaucoup de projets ont été différés, le rythme réel est donc sans doute sous-estimé. En excluant l'année 2020, la surface consommée a été de l'ordre de 25 ha par an en 2018 et 2019, soit 69 % de moins que sur la période de référence. L'impact du COVID est donc mineur. Par contre, la perspective du ZAN a sans doute incité les communes à accélérer les projets. Le taux de bas crédit entre 2016 et 2021 a eu également un effet bénéfique sur la construction : Il faut s'attendre à un rebond de consommation que CCF 2021-2022 (dont les chiffres sont attendus au printemps 2025) confirmera (ou invalidera).

Si l'on considère que CCF mesure la consommation d'espace en extension (même si une partie du calcul englobe des aménagements dans le tissu

urbain⁴), l'objectif de réduction foncière est largement atteint. L'objectif du SCoT fixe en effet le plafond de l'enveloppe en extension à 42 ha en moyenne annuelle d'ici 2037, soit environ le double du rythme actuel de consommation d'espace.

L'objectif du SCoT cible en réalité la consommation d'espace dédiée à l'habitat qui représente, sur la période 2018-2020, 83 % de la surface aménagée. La proportion était de 66 % entre 2015 et 2017, l'écart étant lié à l'impact du COVID (coup de frein sur les équipements publics et les projets à vocation économique). Sur la période 2003-2012, 56 ha étaient consommés en moyenne chaque année pour l'habitat. Le chiffre est tombé à 19 ha entre 2018 et 2020, soit une baisse de 66 %. L'objectif (fixé à 44 %) par le SCoT est largement atteint. Ce résultat est lié à une meilleure prise en compte de la sobriété foncière dans les projets d'aménagement (effet SCoT), mais aussi à l'atonie démographique qui a marqué le territoire après 2014. Le revirement observé depuis 2019 va induire des besoins supplémentaires pour accompagner le rebond démographique.

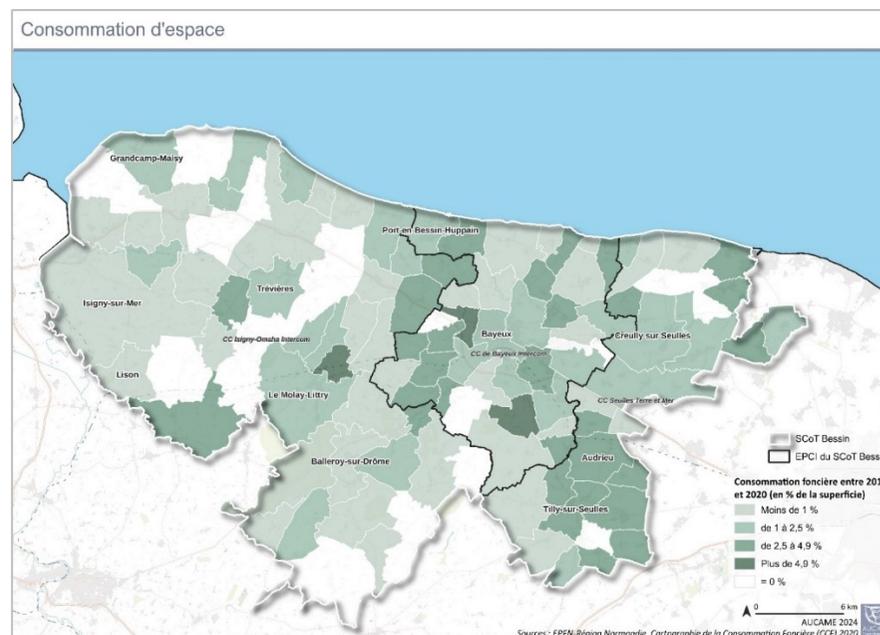
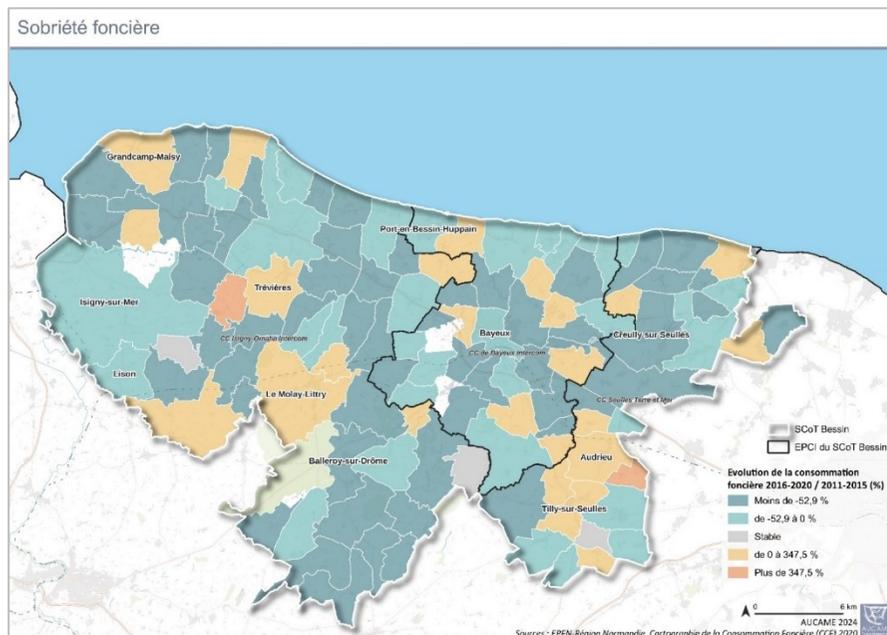
Côté économie, la surface annuelle moyenne aménagée est de 2 ha par an sur la période 2018-2020. La valeur était d'environ 5 ha entre 2015-2017. Les chiffres sont très fluctuants d'une année sur l'autre, mais un net coup de frein a été observé en 2019 et 2020. Dans les années 2000, le rythme annuel moyen était de l'ordre de 10 ha. Le besoin de foncier économique inscrit dans le SCoT est de 108 ha entre 2019 et 2037, soit une moyenne d'environ 6 ha par an. La consommation d'espace dédiée aux projets économiques est actuellement très en-deçà de cet objectif. La majeure partie du foncier doit être aménagée en ZAE (70 %) et le reste en dents creuses. Les outils statistiques actuels ne permettent pas d'évaluer la répartition. Le SCoT fixait par ailleurs un objectif de 1 150 emplois supplémentaires dans les ZAE : l'AUCAME avait développé en 2017-2018 un outil de suivi des ZAE du Bessin. Le désintérêt des EPCI du territoire pour

³ Cartographie de la consommation foncière.

⁴ Dans le SCoT Pré-Bocage, les aménagements dans le tissu urbain ont été estimés à 15 % de la consommation d'espace calculée par CCF. Ce chiffre donne une indication pour le Bessin.

Bilan du SCOT Bessin à 6 ans

cet observatoire et la concurrence de partenaires comme la CCI ou l'EPFN ont conduit l'Agence à arrêter sa mise à jour. Les données existantes sur les ZAE n'ont pas été transmises à l'Agence pour l'actualisation de l'observatoire territorial du Bessin.



Entre 2011 et 2020, pratiquement toutes les communes du Bessin ont réduit leur consommation d'espace dans des proportions importantes. Quelques exceptions notables dans certains pôles (Trévières, Le Molay-Littry, Tilly-sur-Seulles, Audrieu et Grandcamp-Maisy) et communes sous influence périurbaine (proche ou lointaine) pour accueillir de nouveaux habitants ou enrayer le recul démographique. De façon générale, les communes qui consomment le plus sont celles qui observent la plus forte augmentation de population : la construction de logements neufs est à ce jour le levier le plus efficace pour générer de la croissance démographique.

4 SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES

4.1 Synthèse

Population / attractivité : Avant 2014, le Bessin accueillait de nouveaux habitants, mais son solde migratoire est devenu négatif par la suite. La situation tend toutefois à s'améliorer, les arrivées excédant à nouveau les départs. [Ce regain d'attractivité relance la démographie du territoire.](#)

Ménages : Le SCoT vise 40 000 ménages en 2037, soit une hausse moyenne de 440 ménages par an sur la période 2019-2037. Au dernier recensement, le nombre de ménages [dans le Bessin se situe 18 % en dessous de l'objectif du SCoT.](#) Entre 2015 et 2021, le nombre moyen d'habitants par ménage est passé de 2,31 à 2,22. Cette évolution est liée surtout au départ des grands enfants hors du Bessin, la périurbanisation ancienne expliquant cette accentuation (de nombreuses familles se sont installées en même temps : devenus grands, les enfants quittent leurs familles au même moment !).

Préservation des grands équilibres : En 2021, le niveau de vie des habitants du Bessin est estimé à 1 920 € par mois, un montant en croissance de 10 % entre 2017 et 2021. [Géographiquement, les écarts sont importants au sein du Bessin.](#) La dichotomie est grande entre l'est (Bayeux Intercom et Seules Terre et Mer) et l'ouest du territoire (Isigny-Omah Intercom), mais aussi entre le littoral et l'intérieur des terres. D'une façon générale, plus on se rapproche de Caen, plus le niveau de vie des habitants est élevé.

Attractivité du Bessin : Du fait de son économie, le Bessin constitue un bassin économique à part entière, mais un nombre important d'actifs habitant sur le territoire travaillent à l'extérieur, en particulier sur Caen et Saint-Lô où le tropisme est fort (pôles d'emploi majeurs). En 2021, l'indice

de concentration d'emploi s'élève à 75, un chiffre proche de 2015. L'objectif fixé par le SCoT est 79 à l'horizon 2037, soit 4 points de plus. [La croissance de l'emploi observée sur le territoire est insuffisante pour atténuer l'attractivité des bassins limitrophes.](#)

Logements et armature urbaine : Entre 2019 et 2023, le parc de logements s'est accru de près de 1 200 logements. Les constructions sont assez bien réparties d'un EPCI à l'autre. [Au regard de l'armature urbaine, la moitié des nouveaux logements se situent dans des communes rurales, signe que l'étalement urbain est loin d'être enrayé.](#) Par pôle en incluant les communes associées, les constructions sont surtout concentrées sur Bayeux (18 %) et dans les pôles relais (16 %). Le volume est moindre dans les pôles secondaires et de proximité (7 % chacun).

Équipements, commerces et services : L'offre d'équipements de la gamme de proximité se renforce particulièrement dans Seules Terre et Mer et dans une moindre mesure à Bayeux Intercom. [Signe d'effritement, tous les pôles perdent des équipements, à l'exception des pôles de proximité.](#) Le recul est surtout observé dans les pôles eux-mêmes, les communes associées profitant de leur situation périphérique. Le constat est le même pour les équipements de la gamme intermédiaire dont la localisation est surtout concentrée dans les pôles. L'offre globale est en recul dans l'ensemble des pôles et des communes littorales, à l'exception des pôles relais où la densité se renforce. Les dynamiques à l'œuvre fragilisent les pôles au profit de leur périphérie (proche ou plus lointaine), particulièrement les pôles secondaires où le recul observé est significatif. [L'objectif du SCoT visant à conforter les services et les équipements sur les pôles n'est donc pas garanti à ce jour.](#)

Pratiques de mobilité : Les trois-quarts des déplacements se font en voiture. Entre 2011 et 2022, le parc automobile s'est globalement accru de 2 %. Au regard des déplacements, l'usage de la voiture tend à s'intensifier (+ 2 points en 10 ans). La marche est très pratiquée pour les courtes distances (18 % des déplacements), [mais l'usage de véhicules tend à s'accroître](#) (la part modale de la marche a régressé de 4 points en 10 ans). Stables, les transports collectifs ne concernent que 2 % des déplacements. [La proportion est équivalente pour le vélo, mais les flux s'intensifient au fil du temps.](#) L'aménagement de pistes cyclables sécurisées devrait favoriser la mobilité vélo. En 2023, le linéaire de pistes cyclables dans le Bessin s'élève à 78 km, dont 14 km sous forme de voies partagées.

Emploi : L'objectif du SCoT vise 25 500 emplois à l'horizon 2037, soit une croissance de 180 emplois par an sur la période 2019-2037. Le rythme de croissance était en moyenne de 140 emplois par an entre 2015 et 2021, mais le nombre d'emplois a frôlé les 380 en 2020. [Le rythme de progression est donc très supérieur à celui du SCoT.](#) En Normandie, le Bessin fait partie des territoires où le taux d'emploi est parmi les plus élevés, ce qui dénote une plus grande facilité à trouver un emploi. Sa valeur a même fortement progressé entre 2015 à 2021, passant de 65 à 70 % en l'espace de 6 ans. Fixé à 72 % à l'horizon 2037, l'objectif est en passe d'être atteint.

Tissu productif : Parmi les activités productives, l'industrie occupe une place importante (2 salariés sur 5 environ). Entre 2018 et 2023, [les emplois dans l'industrie ont progressé de 7 %](#), mais les créations sont concentrées sur Bayeux Intercom qui constitue le principal pôle industriel du territoire (deux-tiers des emplois) malgré son profil tertiaire. Dans les 2 autres EPCI, les effets de la conjoncture sont moindres.

Tourisme : Un des objectifs du SCoT est notamment de compter 7 100 résidences secondaires à l'horizon 2037. Le territoire en compte 6 300 en

2021, soit 90 % de l'objectif. Entre 2015 et 2021, le rythme de croissance est de l'ordre de 70 résidences secondaires supplémentaires par an, celui visé par le SCoT étant de 50 par an en moyenne d'ici 2037. [La vitalité est donc forte dans le Bessin.](#)

Agriculture : les restructurations dans l'agriculture font évoluer le potentiel de production des exploitations : en 2020, la production brute standard du Bessin s'élève en moyenne à 165 000 € par an, un chiffre en baisse de 2 % en 10 ans. La diminution réelle est de 12 % en éliminant les effets de l'inflation. Cette moindre rentabilité couplée à l'âge moyen des agriculteurs (53 ans en 2020) laisse présager une [transmission plutôt difficile](#) (déjà amorcée) des exploitations. Les [circuits courts](#) offrent par ailleurs des [débouchés](#) aux producteurs locaux. En 2020, ils concernent 15 % des exploitations. Leur nombre a progressé de plus 50 % en 10 ans.

Consommation d'ENAF : Entre 2003 et 2012, période de référence du SCoT, d'après CCF, le Bessin consommait en moyenne 72 ha par an. Le chiffre est tombé à 22 ha entre 2018-2020 (et 33 ha en moyenne sur la période 2011/2020), soit une baisse de 69 % par rapport à la décennie précédente. Le calcul inclut l'année du COVID où beaucoup de projets ont été différés, le rythme réel est donc sans doute sous-estimé. Par contre, la perspective du ZAN a sans doute incité les communes à accélérer récemment les projets. Le taux de bas crédit entre 2016 et 2021 a eu également un effet bénéfique sur la construction : Il faut s'attendre à un rebond de consommation que CCF 2021-2022 (dont les chiffres sont attendus au printemps 2025) confirmera (ou invalidera). Si l'on considère que CCF mesure la consommation d'espace en extension (même si une partie du calcul englobe des aménagements dans le tissu urbain), [l'objectif de réduction foncière est largement atteint.](#)

4.2 Vers une révision à horizon du mandat 2026 -2032

De manière générale, le Bessin profite d'une **attractivité forte**, particulièrement liée à son positionnement avantageux au sein du contexte métropolitain local, à proximité de Caen et de Saint-Lô. Couplée à un cadre de vie d'exception, au sein de paysages remarquables, et à une capacité d'accueil satisfaisante, cette attractivité permet au SCOT d'afficher des **indicateurs extrêmement positifs en matière de développement économique, de renforcement commercial, d'emplois et de logements**.

Toutefois, bien que les **indicateurs démographiques** soient également encourageants, ils révèlent pourtant une fragilité due à une baisse du solde naturel, au vieillissement de la population et à la décohabitation des ménages, heureusement compensée par une poussée du solde migratoire. Cela implique globalement, des objectifs de développement démographiques formalisés par le SCOT Bessin partiellement atteints. Peut-être étaient-ils **trop ambitieux**.

Par ailleurs, déjà touchée par les enjeux économiques globaux touchant les différentes filières, l'analyse de quelques indicateurs de **l'activité agricole** démontre qu'elle doit être **accompagnée**, particulièrement à l'heure du réchauffement climatique (*ressource en eau, températures, dégâts météo, eaux de ruissellement* ...). Etant donné l'importance de ce secteur pour le territoire et l'attachement des populations locales, des mesures semblent nécessaires pour sécuriser au maximum l'agriculture dans le Bessin. Les **objectifs atteints en matière de réduction de la consommation ENAF** vont déjà dans ce sens.

En outre, les indicateurs de mobilités indiquent un **faible taux d'exécution des objectifs formalisés dans le SCOT en matière de transports et déplacements**. En effet, la configuration plutôt « rurale » du territoire, implique de faibles reports modaux vers des transports collectifs ou doux, et une dépendance à la voiture.

En matière **d'aménagement du territoire, d'environnement** et plus globalement d'organisation du développement local, le bilan du SCOT Bessin témoigne d'une **certaine fragilité de l'armature urbaine entérinée dans le SCOT et des différents niveaux de polarités**. En effet, le développement du territoire est réparti de manière disparate au sein des communes rurales, au détriment des communes dites « pôles », qui voient leurs commerces et services diminuer. Il s'agit d'un véritable signal d'alerte vis-à-vis du SCOT, dont l'armature est l'un des objectifs structurants. Aujourd'hui, cette disposition semble demeurer théorique et appelle une refonte, pour être plus efficace.

Enfin, l'ensemble des dispositions actuelles du SCOT Bessin semblent devoir évoluer afin de pouvoir répondre aux **différents enjeux liés à l'urgence climatique**. L'actuel PCAET du Bessin répond à certains d'entre eux, mais le SCOT actuel est plutôt évasif. La révision du SCOT, sous sa forme modernisée, mais également dans le cadre d'un SCOT dit AEC valant PCAET permettra d'y répondre plus précisément.

- Comment la trajectoire ZAN 2050 va-t-elle impacter l'attractivité du territoire, dans un contexte de concurrence métropolitaine ?
- Comment la raréfaction de la ressource en eau va-t-elle conditionner la mise en œuvre du projet de développement du Bessin, notamment en matière d'agriculture et de développement économique ?
- Comment le territoire va-t-il s'adapter aux risques naturels croissants et poursuivre sa dynamique de développement, en particulier les communes concernées par le recul du trait de côte et le phénomène de submersion marine ?
- Sous influence métropolitaine, le Bessin pourra-t-il poursuivre sa dynamique de développement, au sein d'une métropolisation plus concurrentielle, recentrée vers les pôles plus urbains ?